

FICHE D'INSCRIPTION 2022/2023

Ce document vous permet d'inscrire votre enfant en une seule fois aux services périscolaires d'Archigny :

- ☞ Restaurant scolaire,
- ☞ Garderie
- ☞ Transport scolaire.

Et doit être retourné au Secrétariat de Mairie IMPERATIVEMENT AVANT LE 20 Août 2022, accompagné de l'attestation d'assurance faute de quoi nous ne pourrions pas accepter votre enfant.

☞ L'ENFANT A INSCRIRE (1 fiche sera remise par enfant) :

NOM	PRENOM	Date de naissance	CLASSE 2022/2023

☞ PERSONNES A CONTACTER EN CAS DE BESOIN :

En cas d'accident, le personnel de la garderie et de restauration en charge des enfants s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Merci d'indiquer au moins un numéro de téléphone auquel vous êtes joignable pendant le fonctionnement de la garderie et de la restauration.

PERE		MERE	
NOM		NOM	
Prénom		Prénom	
Adresse		Adresse	
Tél. fixe		Tél. fixe	
Portable		Portable	
Tél. travail		Tél. travail	
Email		Email	

TUTEUR OU REPRESENTANT LEGAL	
NOM	
Prénom	
Adresse	
Tél. fixe	
Portable	
Tél. travail	
Email	

MEDECIN TRAITANT	
Docteur	
Prénom	
Adresse	
Tél. fixe	
Portable	
Lieu d'hospitalisation si nécessaire	

NOMS ET COORDONNEES DES PERSONNES AUTORISEES A PRENDRE L'ENFANT			
① NOM		② NOM	
Prénom		Prénom	
Adresse		Adresse	
Tél. fixe		Tél. fixe	
Portable		Portable	
Tél. travail		Tél. travail	
Email		Email	

➔ **ASSURANCE**

Nom de l'organisme :

N° de Police :

Attestation d'assurance à joindre à la présente fiche d'inscription

RESTAURATION SCOLAIRE

J'inscris mon enfant à la restauration scolaire

oui	non
oui	non

Mon enfant est concerné par un PAI

oui	non
oui	non

Dans l'affirmative vous devez fournir le PAI avant la rentrée.

GARDERIE

La Garderie est ouverte :

- Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : le matin de 7h00 à 8h35 et l'après-midi de 16h15 à 18h30.

Pour tout retard après la fin du service non signalé à l'agent chargé de la garderie au 06.45.38.45.13, vous serez redevable de l'indemnité forfaitaire décidée par délibération du Conseil Municipal (n°75/2015 en date du 15 septembre 2015). Cette indemnité prend en compte le temps supplémentaire passé par l'agent en plus de son temps de travail et vous sera facturée.

En cas de retards répétés, les mesures nécessaires seront prises pour que cela ne se reproduise plus.

Afin d'organiser au mieux le service d'accueil des enfants, nous souhaiterions connaître, à titre indicatif, les besoins de fréquentation pour votre enfant (cocher la ou les cases correspondantes) :

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin				
Soir				
Occasionnellement				

TRANSPORT « SCOLAIRE » destiné aux enfants domiciliés hors agglomération

Les Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi :

☞ Je souhaite que mon enfant soit transporté le matin de mon domicile à l'école oui non

☞ Je souhaite que mon enfant soit transporté de la sortie de l'école à mon domicile oui non

Les horaires de transport vous seront donnés avant la rentrée scolaire.

Autorisation / Attestation

Je soussigné(e) Mme M.

- ① autorise le ou la responsable à prendre toute mesure d'urgence concernant la santé de mon enfant, y compris l'hospitalisation en cas d'impérative nécessité pendant le temps de garderie et de restauration.
- ② assume la pleine et entière responsabilité de cette demande et décharge la Mairie de toute responsabilité en cas de problème survenant après la sortie de la garderie ;
- ③ déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur des services périscolaires remis en même temps que la fiche d'inscription et en accepte les termes.

Date :

Signature (« Lu et approuvé » manuscrit) :